

DANGEROUSITE DES SEJOURS A L'ETRANGER

Année universitaire 2022/ 2023

Attestation qui doit IMPERATIVEMENT être signée par l'étudiant(e) avant tout départ à l'étranger pour un stage.

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Inscrit(e) à la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

Devant effectuer un stage à :

Ville : Pays :

Pour la période du.....au.....

Atteste avoir pris connaissance du niveau de dangerosité du pays dans lequel je pars dans le cadre de la mobilité étudiante (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)

Si je pars dans un pays où une zone est interdite, je m'engage formellement à ne pas approcher cette zone.

Conformément à l'article 6 de la convention de stage, j'accepte que les instances universitaires se réservent le droit de m'interdire le départ. Si je pars dans un pays mentionné en dépit des interdictions, mon stage ne sera ni reconnu ni validé par la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux.

ATTENTION : Selon la note du Secrétaire Général de l'Université Claude Bernard Lyon 1, les étudiants partant dans une zone déconseillée doivent écrire une lettre contenant la formule suivante au Vice-président des Relations Internationales et au Directeur de sa Faculté :

« Je reconnais avoir reçu de l'Université Claude Bernard Lyon 1 les informations et recommandations du Ministère des Affaires Etrangères concernant la conduite à tenir « dans le pays intéressé » et déclare me conformer aux dites recommandations ».

Fait à Oullins le,.....

Signature de l'étudiant(e) :